

Paris, le 8 août 2009

Monsieur le Sénateur,

Votre lettre en date du 23 juillet dans laquelle vous évoquez la disparition de l'opposant tchadien Ibni Oumar Mahamat Saleh m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Je m'étais immédiatement rendu au Tchad à la suite des graves événements de février 2008 et j'avais alors recommandé la création d'une commission d'enquête. Cette dernière a été chargée de faire la lumière sur les disparitions d'opposants et sur les autres événements consécutifs à l'offensive rebelle. Nous y avons participé en tant qu'observateurs et avons appuyé ses travaux par l'envoi d'un expert. Conformément aux engagements pris, cette commission a rendu son rapport le 5 août 2008 au Chef de l'Etat tchadien.

Les autorités tchadiennes l'ont publié et se sont engagées à en appliquer les recommandations. Ce rapport préconisait la poursuite des investigations policières et judiciaires, notamment s'agissant de l'enlèvement et de l'arrestation des dirigeants de l'opposition.

Le gouvernement tchadien, s'appuyant sur un comité interministériel de suivi dont la France avait préconisé la mise en place, a procédé à la mise en œuvre des recommandations. Il a déposé, à la fin de l'année 2008, une « plainte contre x » sur l'ensemble des dossiers concernés, y compris celui d'Ibni Oumar Mahamat Saleh, auprès du procureur général de la cour d'appel de N'Djaména.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre SUEUR
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Le Procureur de la République a désigné un cabinet d'instruction, assisté d'officiers de police judiciaire. Les dossiers issus des travaux de la commission d'enquête ont été transmis au parquet en janvier dernier, pour permettre le début de l'enquête judiciaire. Le gouvernement tchadien a également dégagé un budget spécifique conséquent pour l'instruction.

Lors de son déplacement au Tchad, les 14 et 15 mars dernier, le Ministre Bernard Kouchner a réaffirmé au Président Idriss Déby l'attachement profond de la France à ce que toute la lumière soit faite sur le sort d'Ibni Oumar Mahamat Saleh.

A ce jour, les travaux d'enquête judiciaire ont abouti à de nombreuses auditions, tant parmi les acteurs politiques que les forces armées tchadiennes et les membres de la société civile.

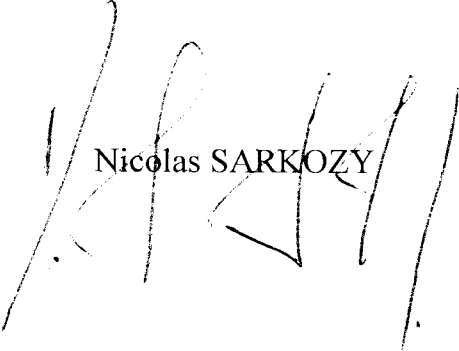
Ceci étant, la lumière n'a toujours pas été faite sur la disparition de M. Saleh.

C'est pourquoi la France, avec ses partenaires, continue de suivre de très près l'avancée de la procédure judiciaire. Une démarche commune de la France, de l'Union européenne et de l'Organisation Internationale de la Francophonie a récemment permis de rappeler nos exigences auprès des autorités tchadiennes, et de leur demander de tenir la société civile tchadienne régulièrement informée de l'évolution des investigations.

Soyez assurés que la France poursuivra sans relâche ses efforts pour que la vérité soit mise à jour et que la justice soit rendue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

cordialement


Nicolas SARKOZY